

« FLASH MENSUEL »

AOUT 2009

Rue Léonard de Vinci
Centre d'Affaires Kerscoff
29600 Morlaix

Tél. : 02 98 15 11 33

Fax : 02 98 63 95 28

Site : www.eetd.fr

Rédacteur : Dominique YSNEL

Ligne Directe : 02 98 15 29 10

Mail direct : d.ysnel@eetd.fr

() Complément d'informations réservé aux abonnés*

Votre convention collective :

- **Informations réservées aux abonnés**

Lois – règlements- circulaires :

- **Travail le Dimanche (*)** : (loi 2009-974 du 10/8/09) le texte est promulgué ; la cour Constitutionnel a validé l'essentiel du texte, seul le statut particulier de Paris a été censuré.
- **Procédure d'instruction des Accidents et maladies professionnels (*)** (D n° 2009-938 du 29/7/09 et Circ DSS/2C n° 2009-267) : la procédure d'instruction des AT-MP est modifiée à effet du 1 janvier 2010.
- **Pandémie Grippale et plan de continuité d'activité (*)** : La CNIL ainsi que l'INRS édictent un certain nombre de règles pour guider les entreprises dans l'élaboration de leur Plan de Continuité d'Activité. Rappelons que ce plan s'inscrit dans le cadre du Document Unique de Prévention des Risques Professionnels.

Jurisprudence :

- **Clause de mobilité (*)** (Cass. Soc. 14/10/08 – 13/1/09) une telle clause insérée dans un contrat ne suffit pas à rendre valable le transfert d'un salarié sur un autre site ; encore faut-il que cette mutation, qui porte atteinte au droit du salarié à une vie personnelle et privée, soit justifiée par la tâche à accomplir et proportionnée au but recherché.
- **Harcèlement moral (*)** (Cass. Soc. 24/6/09 – 7/7/09) à la lumière des arrêts récents, la Cour qualifie de harcèlement moral certaines situations telles que : la suppression partielle d'une augmentation de salaire, le non paiement d'une prime, le comportement agressif de l'employeur ou sa volonté de restreindre les fonctions du salarié.